



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 23
Mercredi 16 juin 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 14 juin 2021

Office des ponts et chaussées



Belprahon

Avis de construction

Requérant: elwin Succursale de Belprahon de SFF Composants Horlogers SA, par M. Samuel Choffat, Dos les Terras 1, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Meneo Energie, SA, Champs-Montants 14b, 2074 Marin-Epagnier

Emplacement: parcelle N° 148, Dos les Terras 1, commune de Belprahon

Projet: Installation d'un ventilateur sur la toiture de l'immeuble pour refroidissement des compresseurs

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Zone industrielle A

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2021 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 9 juin 2021

Le Conseil communal

Séance d'information Ferme Joray et thermo-réseau

Le Conseil communal invite la population à une séance pour discuter de l'avenir de la ferme Joray. Avec votre aide, un projet collaboratif et communautaire pourrait y être envisagé. Nous souhaitons vous rencontrer, entendre vos idées, vos envies et imaginer ensemble une utilisation possible de ce bâtiment communal.

Cette séance sera précédée d'une information sur le projet de chauffage à distance (thermo-réseau), en présence de M. Fabien Vallat, spécialiste en la matière, qui répondra à toutes vos questions.

Cette soirée d'information aura lieu le

30 juin 2021, halle du Tiat (terrain de football):

19h séance thermo-réseau

19h45 séance Ferme Joray

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion.

Belprahon, le 9 juin 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. Ivo Gerber, inspecteur technique.

Date de prélèvement: 27 avril 2021

Provenance de l'eau: source du Gore-Virat

Nombre d'échantillons: deux prélèvements

Désinfection: par rayon UV

Lieux de prélèvement:

- Réseau communal, Martinet, Clos la Jus, bâtiment 39, fontaine
- Réseau communal, Clos Cabert, bâtiment 20a, fontaine

Qualité bactériologique: irréprochable

Teneur en Nitrate: 5,8 mg/l

Dureté en graduation française: 20,1 °f (mi-dure)

Selon les résultats d'analyse obtenus par le Laboratoire cantonal, les échantillons d'eau répondent aux dispositions légales.

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du Secrétariat communal.

Corcelles, le 16 juin 2021

Secrétariat communal



Crémises

Assemblée communale de la commune mixte de Crémises

Jeu 24 juin 2021 à 20h15 à la halle de gymnastique de Crémises (mesures Covid-19)

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver les comptes 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2020 de la Commune mixte de Crémises.
3. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2021.
4. Discuter et approuver le Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la Commune mixte de Crémises.
5. Prendre connaissance de l'Ordonnance 2021 sur les taxes d'eau propre.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance communale sur les déchets.
7. Prendre connaissance du décompte final de la réfection du préau.
8. Prendre connaissance du décompte final de la réfection de la Rue de l'Industrie, place de rebroussement et Action 41.
9. Prendre connaissance du décompte final de la réserve incendie de la Binzberg.
10. Prendre connaissance du décompte final de la mise aux normes de l'électricité à la Binzberg.
11. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la cuisine de la Binzberg.
12. Prendre connaissance des projets de réfection de la Binzberg (toiture, façades et volets).
13. Prendre connaissance du plan financier 2020.
14. Divers.



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248.4; Tavannes – Bellelay – Le Pichoux

Commune: Petit-Val (Sornetan)

230.20060 / Rénovation – Murs et lit rivière La Sorne; Sornetan, Sapran

Tronçon: Sapran, depuis le bâtiment Saipran 38 jusqu'à l'amont du tunnel supérieur

Durée: Du lundi 21 juin au mercredi 23 juin 2021, de 7h à 17h

Exceptions: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay – Fornet-Dessous – Lajoux – Saulcy – Glovelier – Carrefour des routes cantonales N°s 248.4 / 526 / 1367 (et vice versa).

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Motif de la mesure: Travaux de sondages

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de sondages étant dépendants des conditions géologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2020 du SSGV
- Comptes 2020 de la commune mixte de Crémines
- Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la Commune mixte de Crémines Ordonnance 2021 sur les taxes d'eau propre
- Ordonnance communale sur les déchets

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 27 mai 2021

Le Conseil communal



Eschert

Assemblée communale

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2021

Conformément à l'art. 65, 1^{er} alinéa du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2021 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, du 16 juin au 6 juillet 2021 inclus.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt.

L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Eschert, le 14 juin 2021

Conseil communal

Règlements, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 SOCo; RSB 170.111).

- Le règlement sur les émoluments
- Le règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

adoptés par l'assemblée communale du 10 juin 2021, entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Eschert, le 14 juin 2021

Secrétariat communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Gerber Frédéric et Pascale, rue de la Courtine 29, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2534, rue de la Courtine 29

Projet: Agrandissement de la terrasse existante avec création d'une pergola bioclimatique, modification de la toiture, construction d'un couvert à bois en sous-sol et déplacement de l'escalier extérieur existant

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Leuppi Beat, avenue de Bellevue 58, 2740 Moutier

Auteur du projet: Luescher Maçonnerie SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1730, avenue de Bellevue 58

Projet: Construction d'un balcon en façade Nord avec modification d'une fenêtre en porte-fenêtre

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Nussbaumer François, rue de la Condemine 19, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcelle N° 2761, rue de la Condemine 19

Projet: Remplacement du chauffage à bois par une pompe à chaleur en façade Est

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: M. Georges Von Arx, Rue du Midi 24, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Obart architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 217, au lieu-dit: «Rue Centrale 27b», commune de Moutier.

Projet: remplacement de la toiture à deux pans par une toiture à un pan sur les places couvertes existantes pour véhicules et suppression d'un escalier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: C.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: M^{me} Sylvie Leuenberger, Les Oeuchattes 6, 2743 Eschert.

Auteur du projet: SEO Sàrl, architecture et urbanisme, Ecluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 184 et 1206, aux lieux-dits: «Rue Centrale 57 et 57c», commune de Moutier.

Projet: transformations intérieures dans les appartements et création de deux balcons/terrasses dans la toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: plan de quartier IV «Centres Sud et Est - Ilots 7/8».

Recensement arch.: bâtiments dignes de conservation, objets C, ensemble bâti A, contrats de classement depuis le 13.04.2013.

Dérogation: art. 13 al. 1 du règlement de quartier «Centres Sud et Est - Ilot 7/8».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: L'Indus Sàrl, Ch. Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 464, au lieu-dit: «Rue Industrielle 94», commune de Moutier.

Projet: demande après coup pour l'aménagement d'une terrasse de 120 places assises recouverte de copeaux de bois, délimitée par des bacs à fleurs, et pose d'un bus rouge sur deux étages avec un espace cuisine/débit de boissons et des places assises.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes suivants:

2 postes d'assistant-e-s sociaux-les HES, spécialisés-es en aide matérielle et protection de l'adulte pour un taux global de 160%

Les informations détaillées de ces postes sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: vendredi 18 juin 2021.

Moutier, le 7 juin 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Dünner Michael, Bel-Air 25, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1597, Bel-Air 25

Projet: Aménagement d'une place de parc avec couvert.

Zone : H2

Dérégulation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant :

un-e chef-fe de projet « transfert de Moutier » à 50-80 % en CDD (taux à discuter; jusqu'au 31.08.2025, prolongeable en fonction du transfert de Moutier)

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations : lundi 5 juillet 2021.

Moutier, le 16 juin 2021

Conseil municipal

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle, le lundi 28 juin 2021, à 19h30

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Déclarations de groupes
- 3. Procès-verbaux N° 374 du 26 avril 2021
- 4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 205'000.- (TTC) pour le remplacement du véhicule Iveco Daily 50c17A (4x4) et de l'épandeur de sel routier pour le service des Travaux publics (secteur voirie)
- 5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au choix d'une variante quant à l'aménagement d'une école ménagère
- 6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au Règlement concernant le financement spécial « Préfinancement matériel et équipements », compte N° 29300.10 (annexe II du Règlement du CRISM)
- 7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2020
- 8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2020
- 9. Développement de la motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises (N° 1731 – MO 703)
- 10. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
- 11. Communications
- 12. Questions orales
- 13. Divers

Affaires en suspens

N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20; Prol. sans nouveau délai Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».

N° 1731 – MO 703 | Délai de réponse : 28.12.21
Motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises.

N° 1732 – IN 486 | Délai de réponse : 10.09.21
Interpellation du PCSI intitulée : « Quid des subventions cantonales au sport et à la culture jusqu'au transfert de Moutier ? ».

Remarques

Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-deville>).

Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité (identique à la séance du mois d'avril), dans la documentation du Conseil de Ville du 28 juin 2021. Le public et les membres de la presse sont acceptés aux séances, pour autant qu'une fiche d'enregistrement soit remplie à l'entrée de la salle.

Moutier, le 7 juin 2021

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président : C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

Avis de construction

Requérant : Futurimmo SA, rue de l'Avenir 12, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 282, rue du Moulin 2, 2a et rue de l'Hôtel-de-Ville 16

Projet : Remplacement et rehaussement des garde-corps des balcons avec tôles perforées, remplacement des boiseries en façade des balcons par du crépis, assainissement des parties béton et peinture, remplacement des stores

Zone : PQ « Rue Neuve »

Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Perrefitte

Avis de construction

Requérant : Entreprise Jacques Petignat, Constructions métalliques, Cagreu 107, 2742 Perrefitte.

Projet : Aménagement d'un garage, dépôt, sur places de stationnement extérieures existantes sur parcelle N° 898 du ban de Perrefitte

Lieu : Cagreu

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : Artisanale

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 9 juin 2021

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 juin 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du 17 juin 2021 au 6 juillet 2021. Durant ce délai, il sera possible de former opposition contre son contenu. L'opposition devra être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Perrefitte, le 16 juin 2021

Le Conseil municipal

Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Bichsel Bernard, Route de Saules 29, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Bichsel Christine et Bernard, Route de Saules 29, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Bichsel Bernard, Route de Saules 29, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1440, Route de Saules 29

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 8 juillet 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 9 juin 2021

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Reconvilier, Rte de Chaindon 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 699, 701, 715, 1017, 1593, 1643, 2090, 2093 et 2094, au lieu-dit : « Rue du Bruye », commune de Reconvilier.

Projet : démolition et reconstruction du pont sur la Birse à la Rue du Bruye, ouvrage réalisé en béton armé avec conservation des culées existantes et adaptations des accès et talus environnants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : PQ « Le Laipray », route communale, AI, H2 et agricole.

Dérégulations : art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Avis de construction

Requérante : Global Service B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 1495, au lieu-dit : « Vie des Crêts 27 », commune de Reconvilier.

Projet: construction d'une maison résidentielle de 5 appartements comprenant un parking souterrain de 5 places, installation d'une pompe à chaleur extérieure et de panneaux photovoltaïques sur le pan ouest du toit, aménagement d'une terrasse en façade ouest et d'une place de jeux, aménagement du terrain avec la construction de murs de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 «Village ancien et Centre».

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture exceptionnelle de l'Administration municipale 22 juin 2021

Pour des raisons administratives, l'Administration municipale sera exceptionnellement fermée le mardi matin 22 juin 2021.

Dès l'après-midi, l'Administration municipale sera à nouveau ouverte, selon les horaires habituels.

Merci d'en prendre bonne note et nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 16 juin 2021

Municipalité de Reconvilier

Publication des résultats des votations municipales du 13 juin 2021

1. Attribuer CHF 170'000.- au fonds en faveur de la construction ou de l'achat d'immeubles d'utilité publique

Oui: 555

Non: 236

Blancs: 35

2. Accepter les comptes 2020

Oui: 685

Non: 82

Blancs: 59

3. Transférer l'appartement du 1^{er} étage à la Route de Chindon 9, du patrimoine administratif au patrimoine financier

Oui: 670

Non: 92

Blancs: 64

4. Voter un crédit supplémentaire de CHF 180'000.- pour la réfection du toit de la Salle des fêtes

Oui: 582

Non: 208

Blancs: 36

5. Voter un crédit d'engagement de CHF 145'000.- pour la réfection de la conduite d'alimentation en eau potable de la Rue du Bruye

Oui: 708

Non: 92

Blancs: 26

Voie de recours

Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10

jours pour les élections (art. 67a, al. 1 LPJA), le délai commençant de courir le jour suivant la votation. En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Reconvilier, le 14 juin 2021

Le Conseil municipal

Votations municipales du 13 juin 2021

Le Conseil municipal de Reconvilier félicite les 826 ayants droit qui ont fait valoir leur droit de vote, soit 55,30% de participation. La confiance témoignée par l'acceptation de l'ensemble des points proposés permet aux Autorités d'avancer sur les dossiers en question.

Nous profitons de ce message pour vous annoncer que la prochaine Assemblée municipale est prévue, pour l'instant, le 6 décembre 2021.

Reconvilier, le 14 juin 2021

Le Conseil municipal



Roches

Procès-verbal assemblée communale

Le **procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2021** sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, **du 23 juin 2021 au 22 juillet 2021**.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 9 juin 2021

Conseil communal

Recensement architectural

La révision du recensement architectural de la commune mixte de Roches a été mise en dépôt public du 12 octobre au 10 décembre 2020 et aucune opposition n'a été formulée.

Elle entre en vigueur par la publication de la décision de l'Office de la culture dans la FOADM et dans la FOJB du 3 février 2021, après l'échéance du délai de recours.

Roches, le 10 juin 2021

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérante: Energie Bois Pré Paroz SA, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 11, 3643 Gwatt.

Emplacement: parcelles N° 99, 100, 147, 734, 867, 988 et 1056, aux lieux-dits: «Pré Paroz et Impasse de la Forge», Le Fuet, Commune de Saicourt.

Projet: réalisation d'un chauffage à distance par énergie renouvelable comprenant la construction d'une centrale de production de chaleur avec silo de stockage des copeaux de bois enterrée au Nord de l'administration communale avec l'aménagement d'une place en pavés-gazon et la construction d'un réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ZBP 3 «Le Fuet – Centre communal», M, route communale et PQ «Pré Paroz».

Zone de protection: IVS d'importance nationale BE 60.2.

Dérogations: art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Avis de construction

Requérante: Commune de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement: parcelle N° 221.01, au lieu-dit: «La Golée 2», commune de Sorvilier.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant par un raccordement au chauffage à distance ERS.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP2.

Recensement arch.: objet C et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Gerber & Fils SA, Rue de l'Euchette 2a, 2605 Sonceboz.

Projet: transformation du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 84, comprenant l'aménagement de trois nouveaux appartements et d'une surface administrative/commerciale, parcelle N° 31 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 juin 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 724, au lieu-dit : « Rte de Reconvilier 8a », commune de Tavannes.

Projet : installation d'un silo à sel de 30 m³ pour le déneigement des routes et trottoirs communaux sur la place en enrobé sise au Sud du bâtiment N° 8a.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A4 « Ch. du Repos ».

Dérogation : art. A152 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Résultats de la votation communale du 13 juin 2021

La population tavannoise a accepté ce dimanche les modifications de l'article 18 et de l'annexe 1 du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes par 738 oui et 194 non. La participation pour cette votation communale s'élève à 51,2%.

Tavannes, le 14 juin 2021

Secretariat municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : MAC 17, Route de Delémont 89, 2802 Develier

Auteur du projet : KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1454, Route de Sorvilier 21c, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : rénovation complète des façades et intégration de panneaux photovoltaïques dans les contrecœurs, remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur sur la toiture, fermeture d'une porte accès livraison en façade Sud et déplacement de la porte de service en façade Sud côté Est en dehors de l'emprise du bâtiment.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : AA1

Dépôt public : du 9 juin au 8 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Annulation de la course des aînés mais constitution de l'AGAVE

Comme l'an dernier, en raison du Covid, le Conseil communal a dû se résoudre à annuler la course des aînés qui était prévue le mercredi 18 août. Mais cette date devrait toutefois avoir une grande importance pour les seniors. Pour autant que la situation sanitaire le permette, le 18 août 2021 aura lieu l'assemblée constitutive de l'AGAVE (Association groupement aînés Valbirse et environs). L'ordre du jour et les détails de cette assemblée figureront dans le bulletin AGAVE info qui sera distribué dans le courant du mois de juillet à tous les aînés de la commune.

Bévillard, le 7 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Mornod Christophe et Annick, Rue du Beurnez 13, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Dynamic Habitat Sàrl, La Gérine 5, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 438, Rue du Beurnez 13, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet : transformation et rénovation de l'étage de la partie Est de la maison existante. Agrandissement de la partie habitable au Nord. Création de deux portes-fenêtres pour le magasin existant. Pose d'un Velux en toiture Nord.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : CA, Centre A

Périmètre de protection des sites : Ensemble bâti B

Dépôt public : du 9 juin au 8 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 7 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Bataillard Mario et Ann, Primevères 1, 2735 Bévillard

Auteur du projet : JPK Sanitaires SA, Route de la Thiolleyeres 59, 1470 Estavayer-le-Lac

Adresse du projet : BF 951, Primevères 1, 2735 Bévillard

Description du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage : pompe à chaleur air-eau au sud de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : Du 16 juin 2021 au 15 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 09 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Installation de piscines démontables

L'année dernière, un grand nombre de piscines démontables ont été installées dans la Commune de Valbirse durant la période estivale. En raison de la situation pandémique, il avait été décidé de ne pas entreprendre de mesures de police de constructions à ce sujet.

Cette année, plusieurs propriétaires de piscines ont reçu un courrier de la Commune demandant des précisions quant à leur installation afin de déterminer si un permis de construire est nécessaire ou pas.

Afin que l'ensemble des propriétaires de bassins puisse obtenir ces informations, le Conseil communal prie les citoyens possédant une piscine démontable mais n'ayant pas encore reçu de courrier de bien vouloir s'adresser aux Services techniques de la Commune (constructions@valbirse.ch ou 032 491 61 67). Ils seront ainsi renseignés sur la nécessité ou non d'une autorisation pour leur installation.

Bévillard, le 10 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant : M. Stéphane Heimann, Rue Aimé-Charpillot 8, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 238, au lieu-dit : « Rue A.-Charpillot 8 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : installation d'une terrasse extérieure à même le sol entre les bâtiments 8b et 8 et sous le couvert existant, ouvert sur deux côtés, entre les bâtiments 8a et 8b (Restaurant Le Bungalow).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Centre C.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 juin 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

**Validation de vos avis sur la plateforme :
lundi 14 h**

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaires

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chandon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch